Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1980)

Heft: 8

Artikel: Compte-rendu de l'entreuve qui a eu lieu entre le comité central et Tina Grütter le 5 décembre 1980 à l'hôtel Schweizerhof à Olten

Autor: Brunner-Buchser, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-625953

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

le soutien même du comité central m'est retiré et qu'il semble que la SPSAS ne puisse plus assumer le financement de sa revue, il ne me reste qu'à démissionner.
Mes remerciements s'adressent à tous ceux qui ont collaboré à l'ART SUISSE:
à toutes les sections et à quelques artistes
à tous les critiques d'art qui m'ont fourni des articles pour de modestes honoraires
à Catherine Debacq, pour ses traductions promptes et précises
à Noomi Gantert, pour la gestion fastidieuse de la cartothèque
à Wolfgang Häckel pour la conception de la page de couverture et ses conseils pour la mise en page
aux trois imprimeries Aargauer Tagblatt, von Tobel AG, Hug & Söhne.

Un dernier mot encore: l'ART SUISSE n'est pas un journal de moindre importance. Il est diffusé à 4500 exemplaires, envoyé à plusieurs parlementaires et atteint un large cercle de personnes s'intéressant à l'art par son envoi aux membres passifs de la SPSAS. Il est envoyé à diverses institutions suisses et étrangères et a même un petit nombre d'abonnés. D'autre part son existence est ancrée dans les statuts de la SPSAS.

Tina Grütter
Traduction: Catherine Debacq

1) N'ayant reçu du secrétariat central les procès verbaux des dernières réunions du comité central, il m'était impossible de les publier. D'ailleurs, le comité central a décidé de ne plus publier ses procès verbaux dans l'ART SUISSE.
2) L'écrivain C. A. Loosli fut secrétaire central de la SPSAS du 1808 jusqu'en 1812 et rédacteur de l'ART SUISSE.
3) Le peintre Karl Hügin fut président central de la SPSAS de 1941–1944 et rédacteur en chef de l'ART SUISSE.

Compte-rendu de l'entreuve qui a eu lieu entre le comité central et Tina Grütter le 5 décembre 1980 à l'hôtel Schweizerhof à Olten*

Niki Piazzoli fait une récapitulation de l'échange de lettres entre le comité central et Tina Grütter, ainsi que des lettres adressées aux membres du comité de rédaction et à l'Imprimerie Hug. Il remercie Tina Grütter d'être là aujourd'hui étant donné qu'elle n'avait pu participer à la discussion du 4 novembre. Il prie Tina Grütter de dire si le numéro 8 de l'Art Suisse paraîtra; et si c'est le cas: quand. Il lui demande également quand le décompte sera fait et quand la documentation pourra-t-elle être transmise. Puis il lui demande de bien vouloir exposer la situation selon son point de vue.
Tina Grütter souhaite que l'on rédige sa version en un procès-verbal qui paraîtra dans le numéro 8 de l'Art Suisse. Le comité central donne son accord. Elle exprime son indignation à propos de la lettre du c.c. du 29.9. qui provoqua son emportement et qui fit donner sa démission. Elle s'était déjà indignée, en mai, alors qu'elle n'avait pas été invitée à participer à une discussion avec des membres de l'association des architectes; elle avait fait pourtant savoir qu'elle serait de retour d'Allemagne début mai. Etant donné qu'au cours de cette réunion avec des membres de la rédaction de «Werk/Bauen & Wohnen» il avait été question de la fusion et de la liquidation de l'Art Suisse, il lui avait été particulièrement désagréable, n'ayant pas été invitée, d'apparaître comme une intruse. Puis, à l'époque, elle s'était demandé si elle ne devait pas quand même continuer. Elle voulait rendre l'Art Suisse plus intéressant et avait organisé des contacts avec différents correspondants. Lors de l'assemblée des délégués de 1980 elle avait exprimé son indignation à propos des agissements du comité central au cours de cette réunion du mois de mai. Niki Piazzoli avait alors signalé qu'une commission s'occupait de la nouvelle formule du journal. Tina Grütter aurait aimé parler de cela avec le comité central. Puis la lettre du 29 septembre est arrivée disant que l'on ne souhaitait plus avoir à verser des honoraires à l'extérieur; ce qui revenait à dire qu'elle devait tout faire seule pour fr. 500 par mois. C'est à la suite de cela, qu'en colère, elle donna sa démission. En ce qui concerne les finances, lors du changement au niveau du secrétariat central, elle avait alors demandé fr. 6000 par an pour la rédaction. A l'heure actuelle elle se rend compte qu'elle aurait dû demander davantage. Pour arriver à un salaire horaire de fr. 15 elle s'était rendu compte qu'elle ne s'en sortait pas au point de vue temps. Hans Gantert du comité de rédaction en avait été informé et prié de transmettre cela au comité central. – On ne l'avait pas consultée non plus lors de la planification du budget bien que l'on ait porté son budget à fr. 30 000 (fr. 5500 de moins). Cependant elle avait essayé de s'en sortir avec les moyens qui lui étaient attribués. Un léger dépassement du budget pourrait être occasionné par l'augmentation des frais d'imprimerie chez Hug. – Qu'aucune traduction française n'ait paru dans le dernier numéro et qu'une remarque s'y attachant ait été fait résulte du fait qu'elle ait perdu confiance en le comité central et qu'elle ne voulait plus courir de risque. – A la question de savoir pourquoi on ne lui envoyait plus de compte-rendu à publier on lui répondit qu'étant donné que les procès-verbaux n'étaient presque jamais lus, on avait décidé, au sein du c.c., d'informer par des articles courts sur les principaux thèmes traités.
Niki Piazzoli accepte l'exposé et les reproches de Tina Grütter. Il ne voudrait pas qu'il en résulte des querelles, car ceci est le résultat, en partie, de malentendus; les reproches faits sont parfois justifiés, parfois ils ne le sont pas. Il ne voudrait pas y revenir car le fait de la démission de Tina Grütter est bien là et elle a bien dit que cela était irrévocable.
Peter Hächler voudrait cependant effacer deux malentendus:
1. nous ignorions tous des frais supplémentaires. 2. Lors de la réunion du mois de mai, lorsque Tina Grütter explosa en pleine séance, nous étions également très gênés. L'on avait organisé une réunion sur le thème de l'Art dans l'Espace public. A cette occasion on s'était demandé s'il ne fallait pas soulever ce thème dans Werk/Bauen & Wohnen. Il n'avait alors absolument pas été question de fusion ou de liquidation de l'Art Suisse.
Walter Burger qui, à cause du retard de son train, arrive seulement maintenant, se défend de façon véhémente contre les reproches faits à cause de la réunion de mai car en aucun cas on avait eu l'intention de passer outre Tina Grütter d'aucune manière que ce soit.
Tina Grütter aimerait que l'on puisse encore discuter tous les points évoqués ce que Niki Piazzoli rejette car il aimerait que cette affaire se termine de façon loyale et il n'aimerait pas, pour sa part, rejetter la faute ni sur Tina Grütter ni sur Hans Gantert qui est d'ailleurs absent.
Puis Tina Grütter répond aux questions concrètes posées par Niki Piazzoli au début de la séance:
– le no. 8 paraîtra probablement début janvier.
– la documentation de l'Art Suisse sera transmise au début de l'année; Hans Gantert en sera informé par Tina Grütter.
– le bilan du compte et le virement du solde sera fait à la fin de l'année.
Niki Piazzoli remercie cordialement Tina Grütter pour son travail à l'Art Suisse pendant de longues années. Il est très conscient du fait qu'elle ait dû, la plupart du temps, s'occuper seule du journal et qu'elle ait parfois rencontré de grosses difficultés à obtenir une quelconque collaboration de la part des sections. Il pense cependant que, pour elle, une nouvelle période a commencé car initialement elle était étudiante et à l'heure actuelle elle est près du but.
Tina Grütter réplique à cela qu'elle s'était occupée du journal par pur plaisir. Puis à partir d'un certain moment la confiance n'exista plus. Au fond il n'est peut-être

pas si mal que ce soit quelqu'un d'autre qui s'occupe maintenant de l'Art Suisse.

E. Brunner-Buchser

**) En raison de manque de place et de sa longueur un peu excessive le procès-verbal a dû être imprimé en petits caractères.*

Une mise au point

Lors de mon entrevue avec le Comité central le 5 décembre dernier, j'avais demandé que soit rédigé un procès-verbal de cet entretien, où j'expliquai au comité central les raisons de ma démission. Le procès-verbal rédigé par Esther Brunner-Buchser est une déformation éhontée de mes propos. De plus, je désavoue formellement le ton choquant et le langage trivial que l'on me prête.

Etant donné que les raisons de ma démission n'apparaissent pas clairement dans le procès-verbal de Mme Brunner-Buchser, je citerai ici les deux principales:

– Au cours de la réunion de l'Association des architectes, il devait aussi être question du sort de l'ART SUISSE, dont, en tant que rédactrice depuis de longues années, je me sentais responsable. Or, je n'ai pas été invitée à cette réunion.

– Dans sa lettre du 29 septembre, le Comité central me faisait part de sa décision de ne plus payer d'honoraires aux correspondants de l'ART SUISSE. Cela signifiait que je devais mettre fin du jour au lendemain à une collaboration mise sur pied après des années d'efforts. Or, des articles avaient déjà été commandés à divers correspondants pour les numéros à venir. Aucun honoraire ne m'était non plus accordé pour le travail supplémentaire que je devais fournir. Et ce, bien que je n'aie jamais dépassé le budget imparti, alors que celui-ci avait été réduit de 35 500 francs à 30 000 francs sans que je sois consultée.

Comme le dit le Président central, une nouvelle période s'ouvre pour moi, et je m'en réjouis. Je tiens seulement à lui préciser que j'ai terminé mes études depuis déjà plusieurs années: j'ai obtenu ma licence d'histoire de l'art à l'Université de Zurich en 1977.

Tina Grütter

Un dernier mot

En ma qualité d'ancien président central et en tant que membre du comité de rédaction actuel, j'ai honte de voir publier dans l'ART SUISSE des procès-verbaux d'une qualité aussi lamentable. Durant les sept années que j'ai passées à la présidence centrale, j'avais trouvé en Dr. G. Krneta un rédacteur de procès-verbal cultivé et intelligent. Tina Grütter a repris après lui, à côté de son travail de rédactrice, la responsabilité des procès-verbaux de l'ART SUISSE et j'ai pu me convaincre de son niveau intellectuel et de ses capacités de rédactrice.

A la lecture de ce procès-verbal, je comprends parfaitement et approuve pleinement la décision du comité central de ne plus publier dans l'avenir de procès-verbaux dans l'ART SUISSE. Une association culturelle de notre pays ne peut pas se permettre d'offrir au public des rapports écrits dans un Allemand aussi lamentable (sans parler du Français!) et contenant de telles négligences de style.

Wilfrid Moser

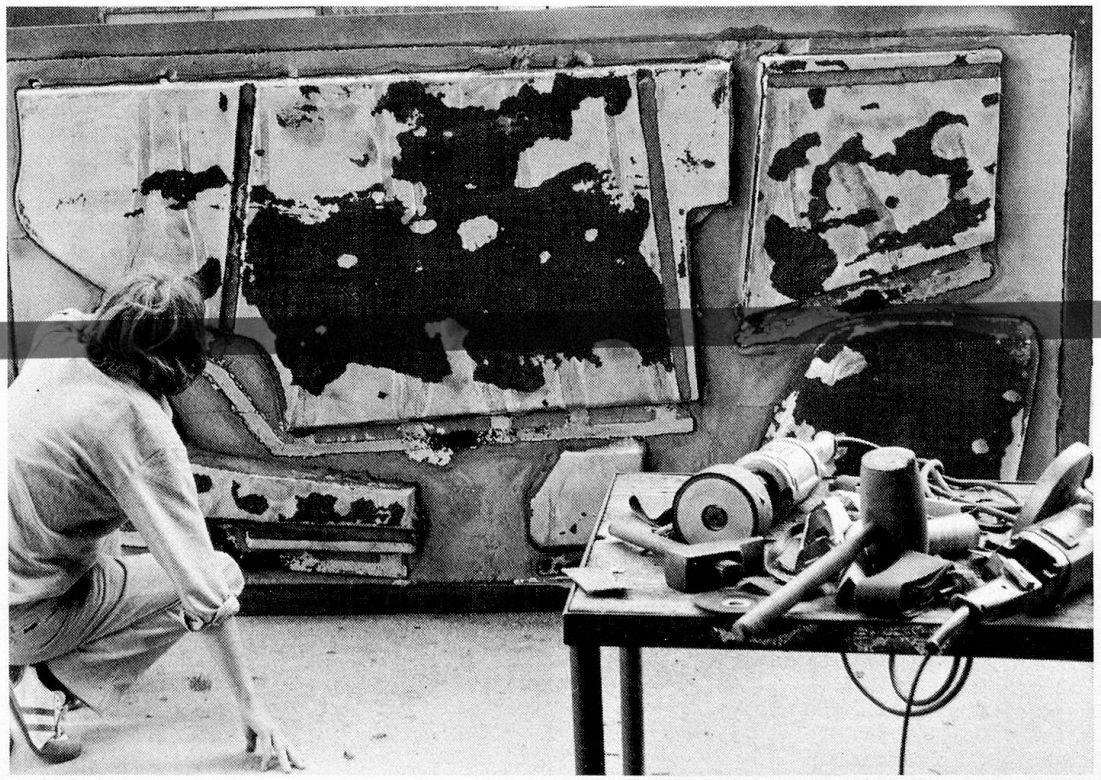

Photo: B. Bosson, Lausanne

Fonderie d'Art

J. C. REUSSNER CH-2114 Fleurier Tél. (038) 61 10 91